

## Et si on débattait de la méthanisation sur le territoire ?

Projet Méthalcyon

Réunion publique de concertation préalable

5 juin 2025 – 18h-20h - Mondragon

Public (hors invités intervenants) : 58 personnes

- Accueil du maire sur le projet de méthanisation sur la commune et l'ouverture de la période de concertation.
- Rappel des règles communes du débat par J. Dézécot et programme de la soirée. Annonce d'une seconde réunion publique le 3 juillet 2025.
- Rappel que toutes les infos sur le projet et la période de concertation sont publiques et accessibles sur : [sur concertation-methalcyon.com](http://concertation-methalcyon.com). Des échanges avec les garantes de la CNDP et les porteurs de projets sont également possibles.

### **CNDP : LA PAROLE AUX GARANTES, VALÉRIE SAKAKINI ET SOPHIE GIRAUD**

[Renvoyer au diaporama publié également sur le site internet de la concertation](#)

#### **Rappel rôle et cadre d'intervention de la CNDP :**

- Posture neutre et indépendante de la CNDP
- Objectifs de la concertation préalable : Présenter les caractéristiques du projet et en débattre, expliquer la méthanisation, expliciter les enjeux autour du projet et en débattre en distinguant les enjeux liés à l'aménagement du site et ceux liés à la méthanisation plus globalement.

Riverain, président d'une association locale :

Ce projet fera l'objet d'une enquête publique après dépôt. Mais, si j'ai bien compris, à aucun moment il n'est mentionné qu'il puisse être abandonné ?

CNDP :

Pour le moment, le projet peut encore être modifié puisque nous sommes au stade de la phase préalable au dépôt officiel auprès de la Préfecture. Le porteur de projet peut donc décider des évolutions qu'il donnera – ou non – à son projet. Ensuite, une fois le dépôt effectué, les services de l'Etat auront tous les éléments à leur connaissance pour accorder ou refuser le projet en l'état.

Représentante FNE Vaucluse :

Le dossier de permis de construire a déjà été déposé. Si le projet évolue de manière significative, faudra-t-il reprendre cette demande de permis ?

CNDP :

Une première version du projet a été déclarée comme ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) avec, effectivement, une demande de permis de construire. A sa lecture, le Préfet a décidé de monter le niveau d'instruction d'un cran et de soumettre la demande au régime d'autorisation environnementale, ce qui entraîne une concertation. Je ne suis pas en mesure de vous dire quelle sera la réponse des services de l'Etat mais, évidemment, si le projet évolue, il sera ré-examiné.

Adhérent de l'Association Aménager sans nuire :

Notons que le Préfet, par arrêté, a demandé un basculement du régime administratif de la simple déclaration à l'enquête publique. Ce sont donc les éléments liés aux épandages, les intrants, l'eau... qui ont justifiés cette demande de protection supplémentaire.

CNDP :

Nous ne sommes pas encore au stade de l'enquête publique mais en concertation préalable au projet : des études sont encore en cours. Il est donc difficile de se prononcer sur les impacts du projet tant qu'on a pas tous ces éléments à notre disposition. Suite à la concertation préalable, si le porteur de projet souhaite continuer, il y aura une concertation continue, jusqu'au dépôt du dossier auprès des services de l'Etat et l'ouverture de l'enquête publique. Et à ce moment là, toutes ces études seront définitives et disponibles.

Habitant :

En arrivant ici, je n'ai vu aucune affiche sur le débat. Qui s'occupe de la communication ?

CNDP :

La concertation est organisée par le porteur de projet. Nous avons un rôle de recommandation pour l'aider à trouver les modalités les plus appropriées. Mais c'est le porteur de projet qui a défini sa communication. Une conférence de presse a été organisée il y a 2 jours et des kits de communication ont été diffusés dans les mairies concernées. Des annonces légales ont aussi été publiées. Mais on peut entendre que le délai n'était pas suffisant

Riverain :

Je suis attentif au projet et pourtant je n'ai connu l'existence de ce débat que hier soir.

CNDP :

Nous sommes conscientes que les choses se sont faites dans des délais très serrés. Nous avons envoyé un email aux gens que nous avons déjà rencontrés mais n'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous car l'objectif est bien d'atteindre le maximum de personnes. Nous serons également présents sur les marchés des communes alentours. Je vous encourage vraiment à diffuser et faire connaître cette concertation.

Riverain :

Comment prenez-vous en compte les biens immobiliers des riverains ? Si demain mes biens perdent les 3/4 de leur valeur à cause des nuisances du méthaniseur, quels vont être mes recours ?

CNDP :

Il n'est pas de mon ressort de vous apporter la réponse à la question technique et juridique que vous attendez, mais celle-ci a toute sa place dans cette concertation. Je vous invite à la reposer lors du débat qui va suivre.

Et si vous estimez que vous n'avez toujours pas de réponse satisfaisante à votre question, il est important de nous le signaler. Car dans notre bilan, nous devons identifier les questions qui n'ont pas eu de réponses. Et faire des recommandations aux porteurs de projets ou aux services de l'Etat ou autres acteurs en responsabilité sur le sujet pour qu'ils y répondent.

## **PRÉSENTATION DU PROJET METHALCYON : CINDY COQ, JÉRÉMY LACOUSSE ET BENJAMIN FAVALIER, ASSOCIÉS DE MÉTHALCYON.**

[Renvoyer au diaporama publié également sur le site internet de la concertation](#)

## **POINTS DE VUES : QUELS IMPACTS DE LA MÉTHANISATION, NOTAMMENT SUR LE TERRITOIRE ?**

- Marc Dufumier, agronome et auteur
- Aurélie Levet, chargée de mission du Geres, qui accompagne l'émergence de projets de méthanisation sur le territoire
- Aurélien Nicolle-Romieu, chargé de mission énergie FNE Paca

Aurélie Levet, chargée de mission du Geres, qui accompagne l'émergence de projets de méthanisation sur le territoire :

#### *Présentation du Geres*

Le Geres est une association située à Aubagne qui travaille sur les questions de lutte contre le réchauffement climatique et la pauvreté à travers le prisme de la transition énergétique. Il fait partie du groupe de travail Métha'synergie, associé à l'Ademe, la Région et aux autres parties prenantes concernées par le sujet de la méthanisation. L'objectif de ce groupe est d'accompagner les porteurs de projets de méthaniseur pour aller vers des projets cohérents ; c'est-à-dire des projets qui tiennent compte des spécificités et des enjeux du territoire.

#### *Point de vue sur le projet*

Ce projet a toujours pris en compte les remarques de Metha'synergie. Des travaux ont été faits avec la chambre d'agriculture dans, notamment, l'édification d'un plan B en cas d'inondation d'un champ, de cultures qui changent... Beaucoup de précautions sont prises par les porteurs de projet pour intégrer les recommandations faites au niveau régional.

La taille du projet est notamment importante. On est ici sur un petit projet avec des intrants à proximité (rayon de 40 km maximum). Le fait est qu'en Paca, nous manquons cruellement d'exutoire pour les déchets et biodéchets. Et nous polluons, du coup, du fait du transport de ces déchets vers des unités de traitement éloignées.

#### *Précisions scientifiques*

La production de méthane par les méthaniseurs permet une baisse du recours aux énergies fossiles : baisse des importations de gaz et baisse des importations et utilisations des engrais azotés (fabriqués grâce aux énergies fossiles) grâce au digestat. Concernant les cultures intermédiaires, celles-ci sont rendues obligatoires par la PAC entre 2 cultures pour ne pas laisser le sol à nu. Il s'agit de couverts végétaux, principalement des engrais verts de manière traditionnelle, qui peuvent être remplacées par des cultures intermédiaires à vocation énergétiques (CIVE). Mais, afin d'éviter d'avoir des cultures dédiées au fonctionnement des méthaniseurs au détriment de cultures liées à l'alimentation, celles-ci sont limitées à 15 %.

Nous encourageons les contrôles en ce sens. Concernant les digestats produits par les méthaniseurs, il existe des projets de recherche sur leur impact sur les sols. Le principe de la méthanisation n'est pas de séparer le carbone et l'azote. Il reste du carbone dans les digestats. Quant à l'azote, il est modifié est plus facilement lessivable : il peut donc plus facilement se retrouver dans les nappes. Une réglementation sur les plans d'épandage existe afin de limiter ce lessivage. L'idée, c'est d'apporter le digestat au lieu et moment où les plantes en ont besoin. On demande à ce que les agriculteurs soient associés au projet pour les faire monter en compétences.

Aurélien Nicolle-Romieu, chargé de mission énergie FNE Paca

#### *Présentation de FNE*

France Nature Environnement est la plus grande association environnementale de France. Nous avons des réseaux d'experts avec beaucoup de parties prenantes.

Nous avons produit un document, le Methascop, qui est un outil d'évaluation des projets de méthanisation et qui fournit des informations réglementaires. Ce document est utilisable, au même titre que toutes les études scientifiques, au moment de l'enquête publique. C'est une méthode d'analyse que nous proposons. A noter que beaucoup de porteurs de projet se saisissent de cet outil pour améliorer leur projet.

#### *Point de vue sur le sujet*

Il nous a fallu un an pour produire une note avec un positionnement clair de notre association sur la méthanisation. Cette note distingue plusieurs points :

- il existe des enjeux d'acceptation sociale et de gouvernance. Tout le monde n'est pas d'accord avec le projet de Méthalcyon. Selon nous, un projet qui fonctionne est un projet qui a une gouvernance partagée. Ici, le projet est porté par des agriculteurs donc satisfaisant sur ce point.
- il existe un enjeu de concilier agriculture et méthanisation. Il est ici prévu l'utilisation de cives, ce qui peut être intéressant.
- enfin, FNE considère que chaque projet doit être examiné au cas par cas du fait de ses spécificités. Il existe des projets abominables qui doivent être abandonnés, et d'autres qui sont plutôt bons pour le territoire. Je n'ai pas lu les documents de Methalcyon, donc je parle en général.

### *Précisions scientifiques*

Sur les cives, notre position est claire : elles sont acceptables si elles n'utilisent pas de produits chimiques et n'ont pas d'impact majeur sur l'eau. De manière générale, FNE est contre les projets de méthanisation construits sur une nappe phréatique car les risques sont très importants : une nappe polluée l'est à l'échelle d'une vie humaine.

Nous avons aussi identifié des enjeux liés à l'eau (distance aux cours d'eau notamment sur le plan d'épandage), à l'air (odeur, transport et valorisation du CO<sub>2</sub> même si ce CO<sub>2</sub> aurait de toute façon été rejeté) et au sol (on milite pour qu'un observatoire des sols soit créé afin que les études sur la méthanisation soient rassemblées).

Concernant les intrants non-agricoles prévus dans ce méthaniseur, le tri à la source doit être très strict avec les déchets agro-alimentaires afin d'éviter de futures pollutions en aval.

Enfin, concernant les contrôles des installations, la Dreal est censée toutes les inspecter. Mais ses moyens sont insuffisants pour mener correctement sa mission et je vous invite à mentionner ce point auprès de la CNDP.

Marc Dufumier, agronome et auteur

### *Point de vue sur la méthanisation*

Ce projet m'inspire plusieurs réflexions. La première : avant de produire de l'énergie grâce au méthane, ne devrait-on pas d'abord faire une étude énergétique comparative ? Quelle quantité d'importation énergétique est évitée grâce à ce projet ? Quelle source énergétique pourrait être utilisée pour cette économie ? Solaire, cellulosique, biocarburant...

La question du CO<sub>2</sub> est aussi essentielle. Est-ce que la méthanisation va nous permettre d'éviter la production de CO<sub>2</sub> ? Va séquestrer du carbone dans le sol ? En terme d'émanations, est-ce préférable d'avoir des cultures intermédiaires à vocation de compostage ou de méthanisation ?

Enfin, il me semble qu'un bilan monétaire, investissements versus retombées pour le territoire, devrait aussi être proposé. Je pense qu'il faut être plus précis et ne jamais oublier les coûts d'opportunités et les coûts perdus dans ce type de projet.

### *Importance des engrais verts et des légumineuses*

L'annonce qu'il n'y aura pas de cultures dédiées au méthaniseur me rassure. Renoncer à produire des calories alimentaires pour produire des calories énergétiques, ce n'est pas envisageable ! La question qui se pose maintenant concerne les cultures intermédiaires. Autrefois, il s'agissait d'engrais vert. Et c'était plus simple.

Aujourd'hui on parle de CIVES. Et je continue de m'interroger. L'humus des sols est très important. Toute une gamme de fertilisation vise à restaurer l'humus et son équilibre minéral. Or la méthanisation, c'est une façon de séparer le carbone (transformé en gaz et en digestat solide) et l'azote (présent dans le digestat liquide). Donc on casse ce binôme carbone/azote qu'il est pourtant impératif de maintenir. Si le carbone et l'azote sont séparés, la structuration des sols s'en trouve

dégradée. J'invite sincèrement l'Inra et l'Ademe à travailler sur ces questions car nous manquons aujourd'hui cruellement de données scientifiques sur ce point.

## **TABLE-RONDE 2 « PARTICIPATIVE » AVEC DES EXPERTS**

- Grégory Collange, directeur du Syndicat des eaux RAO, Rhône – Aygue – Ouvèze
- Aloïs Klein, propriétaire de 4 sites de méthaniseur dans les monts du Lyonnais
- Philippe Metais, GRDF
- Bénédicte Jorcin, directrice Développement EnR AURA pour Opale Energies Nouvelles (Bureau d'études)
- Clément Lopes, Alliance environnement (Bureau d'études sur la partie Plan d'épandage)

Professionnel du transports et de la logistique :

J'ai plutôt une réflexion à soumettre. En tant que prestataire de transport, nous sommes très intéressés par le transport de gaz et avons notamment des contrats avec l'Ademe. Avec la guerre en Ukraine, nos camions n'ont plus pu rouler car le gaz était devenu trop cher. Donc la production de gaz local est très importante pour nous. Et en tant que citoyen, je pense qu'il faut penser au futur de nos enfants et faire vivre le territoire, notamment en produisant de l'énergie localement.

Citoyenne :

Qu'advient-il du méthaniseur quand sa durée de vie est arrivée à terme ?

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

Comme tout outil industriel, la durée de vie d'un méthaniseur et de ses pièces est prévue. Tout est entretenu et suivi. En tant qu'exploitant et propriétaire de méthaniseurs, on a intérêt à ce qu'ils durent le plus longtemps possible, donc on les entretient. Certains outils durent 2-3 ans, d'autres 30 ans comme les cuves. A titre d'exemple, les stations d'épuration sont toujours là, car elles sont entretenues. Les outils de méthanisation ont le même principe.

Riverain :

J'habite dans une plaine et je vois que l'eau de surface affleure. Du coup, je suis inquiet par une possible pollution de l'eau par les épandages du méthaniseur.

Clément Lopes, Alliance environnement :

Pour éviter les pollutions, la première précaution est de ne pas apporter plus de matière fertilisante que les besoins des cultures. Nous avons donc calculé les taux en azote, phosphate et potasse pour chaque champ en fonction des cultures. A partir de ces résultats et de la valeur de ces matières dans le digestat, on a défini des apports possibles, en quantité et dans le temps, en collaboration avec les chambres d'agriculture. L'objectif pour les exploitants agricoles étant de substituer les intrants chimiques par du digestat. Et donc de substituer leurs engrais chimiques par de la matière organique.

Grégory Collange, Syndicat des eaux RAO :

Deux zones de captage sont concernées pour ce méthaniseur et ne doivent absolument pas être impactées. Nous surveillerons évidemment les études demandées et leurs résultats. Quant au fonctionnement général des nappes, on verra plutôt ça lors de la prochaine réunion le 3 juillet.

Bénédicte Jorcin, Opale énergie nouvelle :

Il y a toute une réglementation à respecter. Ces projets sont des installations classées pour l'environnement. Dans cette réglementation, il y a un dossier Loi sur l'eau qui permet d'étudier toutes leurs conséquences sur l'eau. Pour ce site, rappelons qu'il est étanché en totalité. Chaque goutte d'eau sera retraitée avant d'être rejetée dans le milieu. Et avant les contrôles, il y a déjà le respect de la réglementation. C'est à dire qu'avant la mise en service, il y a déjà une inspection.

Éleveur :

J'ai été éleveur pendant 25 ans avec la production de 200 tonnes de fumier sec par an. Les autorités m'ont dit que j'étais polluant en montagne alors que pour ce projet, on parle de 16 000 tonnes de déchets liquide ! Comment est-ce possible ? Je ne comprend pas les volumes ?

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

En méthaniseur, tout est étanche. Donc il ne peut pas y avoir de lessivage. Quant au plan d'épandage, il est constitué par des bureaux d'étude. Ils réalisent d'abord une analyse de sol pour savoir si la parcelle est éligible au plan d'épandage. Puis on vérifie ensuite, par analyse de sol régulière, l'évolution des composantes et des pH pour vérifier que la méthanisation ne vient pas dégrader ces sols. On se doit d'étayer et de capitaliser les données. Et en tant qu'agriculteur, on a envie de pouvoir transmettre nos terres. On cultive ou on élève nos bêtes dessus, donc on ne fait pas n'importe quoi. Les gens s'interrogent et ils ont la légitimité de s'interroger. Mais nous ne faisons pas des méthaniseurs tête baissée, sans prendre de précaution.

Clément Lopes, Alliance environnement :

Le plan d'épandage est encore en cours de construction donc il n'est pas encore possible de définir exactement ses zones. Tout sera sur le site du projet une fois constitué. On a aujourd'hui environ 1 200 ha de propositions de surfaces épandables fournis par les porteurs de projets. Mais ils ne serviront peut-être pas tous à l'épandage car nous devons avant nous assurer de toutes leurs conformités.

Citoyenne :

Sur la nappe du Rhône, une zone stratégique délimitée par le Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) doit absolument être protégée pour notre alimentation future. Je rappelle que le Sdage s'impose à toutes les autres politiques publiques. Comment allez-vous la protéger ?

Grégory Collange, Syndicat des eaux RAO :

La zone stratégique dont vous parlez est la ressource du Grand Moulas. Nous travaillons dessus avec l'Agence de l'eau. Nous surveillons le plan d'épandage proposé qui s'étendra sur 3 départements : le Vaucluse, le Gard et la Drome. Mais les épandages ne sont pas interdits en zone stratégique. Seulement dans les zones de protection au titre de la production d'eau potable, c'est à dire les périmètres de protection des captages d'eau.

Clément Lopes, Alliance environnement :

Pour Methalcyon, nous avons fait le choix de classer les surfaces concernées par ces zones stratégiques de manière à limiter les apports et à bien prendre en compte la protection des eaux. Les doses épandues seront inférieures aux doses nécessaires par les cultures pour protéger au mieux ces zones fragiles.

Paysan et agronome :

Je trouve que nous avons un débat un peu hors du temps car si nous souhaitons éviter à 13 agriculteurs d'utiliser des engrais chimiques, il suffirait de leur donner les moyens pour se convertir à l'agriculture biologique. Il n'y aurait plus aucun problème. Sur l'ensemble de ces projets, on nous parle d'éviter, réduire, compenser. Mais à chaque nouvelle réunion, on apprend que la surface d'épandage est étendue, que des parcelles sont situées en zone inondables... Est-ce vraiment utile ? Avez-vous seulement envisagé d'arrêter ce projet ? De trouver une solution plus raisonnable qui éviterait toutes ces problématiques ?

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

Nous avons déjà vécu ce genre de débats ailleurs, pour d'autres projets.

Passer à l'agriculture biologique peut être une solution. Mais nous aussi apportons de nouvelles solutions. Le débat se focalise sur les CIVESOr nous avons aussi 5 à 6 000 tonnes de déchets agroalimentaires qui vont trouver une valorisation et vont pouvoir bénéficier au territoire.

Aujourd'hui, je reçois des déchets en provenance de chez vous car vous n'avez pas de solution en local.

Aurélie Levet, chargée de mission du Geres :

Lorsque nous parlons de déchets agroalimentaires, il s'agit de la matière organique générée par l'industrie agro-alimentaire, comme les peaux de tomates, les déchets liés à la fabrication des pâtes... aujourd'hui, c'est de la matière organique qui ne revient pas dans les sols ou alors dans ceux d'autres régions.

Aurélien Nicolle-Romieu, chargé de mission FNE Paca :

L'agriculture biologique, c'est un autre projet. En méthanisation, on pourrait aussi développer des micro-unités de méthanisation pour les déchets et biodéchets agroalimentaires uniquement. On sait faire de la méthanisation sans CIVEs.

Riveraine :

Votre zone d'épandage est prévue sur 1200 ha. C'est très étendu. Combien de camions vont être nécessaires pour réaliser cet épandage ? Et ne craignez-vous pas des fuites de gaz et un danger pour la population ?

Philippe Metais, GRDF :

Les porteurs de projet présentent ici un projet de petite taille. On a des volumes assez limités mais qui peuvent varier en fonction des périodes. Ainsi, au moment de la récolte des CIVEs, les allers-retours seront plus fréquents, de même que lors des périodes d'épandage de digestat. Donc au printemps et en automne.

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

50 tonnes/jours seront digérées par le méthaniseur. On rentre souvent la matière sur 5 jours par semaine (hors week-end). Donc il va falloir 70 tonnes de matières qui rentrent et qui sortent sur le site. Un camion c'est 20 tonnes en moyenne. Donc 4 camions qui rentrent et 4 qui sortent chaque jour de semaine. Au moment des CIVEs, les tracteurs s'ajouteront pour les livraisons.

CNDP :

La donnée exacte existe sur le projet et je propose qu'on projette la diapo qui donne à voir l'estimation de trafic par période de l'année.

Flux / Mois	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin.	Juil.	Août.	Sep	Oct	Nov	Déc.
	×	×	×	✓	✓	×	×	×	✓	✓	×	×
				30 voyages/jour sur 8 jours 10 jours					De mi-sept à mi-oct 8 voyages/jour sur 8 jours 10 jours			
	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
				1 voyage /jour jours ouvrés du lundi au vendredi								
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	4 voyages /jour jours ouvrés du lundi au vendredi											
	✓	✓	×	✓	✓	×	×	×	×	✓	✓	×
	266 voyages sur 2 mois 5 à 6 voyages/ jour			266 voyages du 10 avril au 31 mai 5 à 6 voyages/jour							266 voyages du 10 octobre au 20 nov. 5 à 6 voyages/jour	

Bénédicte Jorcin, Opale énergie nouvelle :

Je précise que la distance moyenne entre le méthaniseur et les zones d'épandage est de 12 km.

Adhérent FNE :

Concernant le taux d'accidentologie lié au fonctionnement des méthaniseurs, il est difficile d'avoir des chiffres en région car nous avons très peu de méthaniseurs en local. Mais en France, le taux d'accidentologie est de l'ordre de 4 %. Mondragon est une zone urbanisée proche du site. Quelles sont vos mesures de précaution ? Et autre question : comment pensez-vous gérer les odeurs qui vont émaner du site ?

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

Le taux d'accidentologie est de 4 pour 1000.

CDNP:

Nous vérifierons les chiffres et les communiquerons sur le site de la concertation.

Philippe Metais, GRDF :

Sur un site de méthanisation, il existe des éléments réglementaires pour prévoir l'accidentologie.

Par exemple, il y a toujours une torchère pour éviter la surpression. Tous ces éléments de protection vont être mis en œuvre par les porteurs de projet et vérifiés lors du passage des inspecteurs ICPE.

Des contrôles inopinés peuvent aussi avoir lieu. Et il existe une base de données de tous les accidents recensés sur les méthaniseurs pour ceux que cela intéresse.

Habitante :

Quels pourraient être les bénéfices du projet pour les habitants ?

Philippe Metais, GRDF :

Les porteurs de projet estiment que le méthaniseur va produire 13 GigaWatt/heure (GWh) d'énergie biométhane par an. Pour information, l'année dernière, la consommation globale sur la communauté de communes Rhône Lez Provence a été de 33 GWh.

Cette consommation va être très différenciée en fonction de la saison (4 fois moins importante l'été que l'hiver) mais ce vecteur énergétique peut être stocké et envoyé très loin dans les réseaux que nous exploitons durant les périodes estivales.

Aurélie Levet, chargée de mission du Geres :

Par ailleurs, toutes les communes ont maintenant l'obligation de fournir un tri puis une valorisation de leurs biodéchets. Jusqu'à présent, ces biodéchets étaient enfouis ou incinérés. Ils vont maintenant être taxés et cette taxe ne va faire qu'augmenter au fil du temps. Il existe donc un enjeu important pour sortir ces biodéchets des poubelles. On peut penser que le fait d'avoir des unités de traitement en local va permettre une meilleure valorisation et va donc éviter une augmentation des taxes en local.

Concernant les odeurs liées à la méthanisation, elles sont diminuées de 80 % par rapport à du stockage de biodéchets classique.

Habitant et professionnel de l'électricité :

Le réseau actuel de cette région n'est pas dimensionné pour accueillir toutes les productions d'énergies renouvelables (ENR). Par exemple dans les Hautes-Alpes, on est obligé de couper plus de 20 000 panneaux/jour car notre réseau n'est pas capable d'accueillir l'énergie produite. Qu'allez-vous faire de l'énergie produite par ce méthaniseur ?

Philippe Metais, GRDF :

Le méthaniseur va produire du gaz qui va partir dans les réseaux de gaz naturel. Et pas dans ceux dédiés à l'électricité. Sur les réseaux que l'on exploite pour les collectivités, nous allons favoriser le stockage pour apporter une réponse coordonnée avec les besoins énergétiques.

Bénédicte Jorcin, Opale énergie nouvelle :

Nous parlons ici d'une production de gaz naturel. Donc il ne s'agit pas du même réseau que celui lié à l'énergie photovoltaïque (électrique). Aujourd'hui, les quantités de gaz que l'on importe sont assez importantes. L'idée est de tendre vers l'autonomie. Et le réseau gaz permet d'avoir une production constante toute l'année grâce au stockage, contrairement aux ENR.

Marc Dufumier, ingénieur agronome

Arguer de l'intérêt général, c'est comme ça que les méthaniseurs nous ont été présentés. Mais il existe d'autres solutions pour satisfaire les habitants en France : remettons en place les cultures de

légumineuses. Nous sommes déficitaires en énergie à cause de nos importations de gaz qui servent à fabriquer des engrais de synthèse. Et bien remettons des légumineuses en association et en rotation et nous n'aurons plus besoin d'engrais de synthèse, ni d'importations de gaz !

Habitante :

Pourquoi ne crée-t-on pas plus de micro-méthaniseurs qui fonctionneraient uniquement avec les biodéchets ?

Aurélie Levet, chargée de mission du Geres :

La micro-méthanisation n'a pas démontré sa performance économique. Et pour parvenir à chauffer des bâtiments, il faudrait aussi beaucoup de matière. Donc cette question est étudiée mais reste complexe.

Enfin, gérer un méthaniseur dédié à une collectivité, c'est un métier. Certaines le font mais c'est compliqué.

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

En terme de retombées, des emplois sont créés grâce aux méthaniseurs. Et des entreprises vont travailler à leur maintenance. De même que les agriculteurs qui vont trouver des débouchés qui n'existaient pas avant.

Habitante :

A Mondragon, nous avons une station de boues qui récupère les boues des stations de toute la région. Nous récupérons aussi les gravats. Nous avons une autoroute. Et on va encore nous mettre un équipement supplémentaire ! Nos biens immobiliers sont dévalorisés. Et je ne parle pas des odeurs portées par les vents du Sud et du Mistral qui soufflent au quotidien. A l'extérieur de Mondragon, qui accepterait d'avoir un méthaniseur chez lui ?

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

Il existe des problématiques d'odeur mais les porteurs de projet sont sensibles à cette question et vont la prendre en compte. Il existe des solutions techniques. Aux porteurs de projet de les apporter.

Habitant :

Je m'interroge sur la gestion de l'eau. Notre nappe phréatique alimente le Vaucluse, le sud Drome, et une partie du Gard. Soit 73 000 personnes. Je me pose des questions sur l'impact des digestats sur la qualité des eaux de cette nappe. Si une petite association mondragonnaise n'avait pas dénoncé ces risques de dérive, nous ne serions pas ici. Je déplore le manque d'informations.

Grégory Collange, Syndicat des eaux RAO :

Notre structure représente les communes. Nous n'avons qu'une sensibilité : maintenir la qualité de l'eau. Nous avons des outils pour y parvenir, et nous collaborons avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et l'Agence régionale de santé (ARS). Aucune institution ne prendra le moindre risque. S'il y a un risque, il sera retoqué.

Habitant :

Ce projet n'est pas agricole, il est industriel. 14 millions d'investissements. Et la communauté de communes de l'Ouvèze va amener ses biodéchets jusqu'à Mondragon. Quand 2 hydrogéologues expliquent que les sources arrivent à la nappe, on est en droit de s'inquiéter pour la qualité des eaux. Et puis, un monsieur qui a 4 méthaniseurs, ce n'est plus un agriculteur. Plutôt que de donner la parole aux étrangers, donnons la parole aux habitants. Organisons une votation citoyenne. Je comprends que les habitants soient inquiets pour leur environnement et pour la baisse prix du foncier.

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

Le monde paysan a beaucoup évolué et aujourd'hui les jeunes agriculteurs sont tous ingénieurs agronomes, entrepreneurs... Ce matin, je me suis levé à 4h pour faire mon boulot. Puis je suis là pour vous apporter mon expérience. Mais oui : je sais aussi gérer des procédés industriels.

Bénédicte Jorcin, Opale énergie nouvelle :

Toutes ces inquiétudes sont légitimes. Heureusement la Dreal regarde tous les risques. Et après un incident, il y a des contrôles, des sanctions et une obligation de réparation. S'il y a odeur, on vérifie et on modifie.

Habitant :

Est-ce que le projet va bénéficier de subventions et qui va financer les connexions énergétiques ?

Philippe Metais, GRDF :

Les réseaux de distribution que vous avez dans les communes appartiennent aux collectivités. Les exploitants que nous sommes investissons pour le compte de la collectivité, pour raccorder les sites de production. Le coût du raccordement est à la charge du porteur de projet. On va aussi devoir faire des maillages pour que toute la production soit utilisée. Ces maillages sont pris en charge par la collectivité, et sont soumis à la commission de la régulation de l'énergie.

Aurélie Levet, chargée de mission du Geres :

Une subvention de l'Ademe d'un peu moins de 5 %, soit autour de 750 000 euros, est aussi prévue.

Apicultrice sur Mongradon

Que ce passe-t-il lorsqu'on ne peut pas épandre car trop de digestat a été produit ?

J'aimerais comprendre les différences entre méthanisation et compostage..

Aloïs Klein, propriétaire de sites de méthanisation :

Une partie du digestat pourra aussi être composté sur la plateforme Alcyon si certaines parcelles ne sont pas accessibles ou n'ont pas besoin de digestat.

## **CONCLUSION**

Julien Dezécot remercie les participants et annonce les RDV à venir :

- nouvelle réunion de concertation le 3 juillet
- visite d'un site de méthanisation le 19 juin

Fin de la séance